



## REGLEMENT

### **Article 1 - ORGANISATION:**

«LE TRAIL DU FAYET» est une épreuve pédestre de type course hors stade en Ardèche et organisée par l'OGEC de l'Ecole Privée de Savas (07430).

COURSES	DISTANCES	DENIVELES	CATEGORIES ELIGIBLES	DEPART	INSCRIPTION SUR INTERNET JUSQU'AU 20 mai 2022	INSCRIPTION SUR PLACE 22 mai 2022
Les 1000 Pattes du Fayet	11 km	320m D+	de cadet à master	09h00	10 €	13 €
Le Défi des Lutins	1 boucle de 1,6km	néant	de 10 ans à 15 ans	11h00	gratuit	gratuit
Le Défi des Lutins	1 boucle de 0,6km	néant	9 ans et moins	11h15	gratuit	gratuit

Les courses enfants se font sans inscription ni classement et sous la responsabilité des parents.

### **Article 2 - INSCRIPTIONS ET DOSSARDS:**

L'épreuve est ouverte aux licenciés en athlétisme ou en course à pied et aux non licenciés. Les licences acceptées sont: la licence FFA Athlé Compétition, Entreprise, running; le «Pass' J'aime Courir» valide et complété par le médecin; et la licence fédération agréée, avec non contre-indication à la pratique du sport en compétition, la licence de l'Athlétisme en compétition ou de course à pied en compétition (FSGT, FSASPTT, UFOLEP...). Pour les non licenciés, le certificat à présenter est: le certificat médical de moins d'un an avec «non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou Athlétisme en compétition ou course à pied en compétition».

Le nombre maximal de participants est limité à 499 coureurs.

Un lot de bienvenue sera offert aux 200 premiers inscrits et sera remis le jour de la course avec les dossards. Les inscriptions se feront en ligne sur le site de Chronosphères (clôture des inscriptions en ligne le vendredi 20 mai 2022 minuit) ou sur place le jour de la course à la Mairie de Savas (07430).

Le retrait des dossards se fera le jour même, le dimanche 22 mai 2022 de 7h30 jusqu'à 30min avant le départ de chaque course sur présentation de votre carte d'identité et dans le respect des règles sanitaires légales au moment de la course.

Ce dossard devra être impérativement fixé sur la poitrine avec 4 épingles à nourrice non fournies. Les concurrents doivent obligatoirement passer au départ pour récupérer le sac incluant le dossard et la puce. Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Pour les mineurs une autorisation des parents est nécessaire.

Le prix d'inscription des courses comprend les ravitaillements, la présence de secouristes agréés et le chronométrage qui est assuré par Chronosphères.

Les coureurs devront respecter les règles sanitaires en vigueur le jour de cette manifestation sportive ainsi que l'ensemble des recommandations données et dans le strict respect des gestes barrières...

Les organisateurs ne fourniront aucun masque et tout concurrent sera exclu de la course dans le cas du non respect des règles applicables.

### **Article 3 - CATEGORIES ET RECOMPENSES:**

Sur le 11km, seront récompensés les 3 premiers au classement scratch femmes et hommes ainsi que la première et le premier de chaque catégorie (hors scratch).

### **Article 4 - SECURITE:**

La sécurité est assurée tout au long du parcours par un organisme spécialisé ainsi que par la présence sur place d'un médecin urgentiste. Tout abandon doit être signalé aux organisateurs. Un numéro d'urgence sera fourni aux participants. La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance de la Mutuelle Saint-Christophe assurance contrat 0000010940892704. Il est cependant fortement conseillé de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. L'organisateur met en place un dispositif de pointage pour votre sécurité. Une équipe de fermeture sur chaque parcours fera la voiture balai. La compétition se déroule en très grande partie sur des pistes ou chemins en milieu naturel et sur les voies routières non fermées à la circulation sur le parcours.

### **Article 5 - RAVITAILLEMENTS:**

La course est en autonomie totale, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires. Un stand de ravitaillement sera installé à l'arrivée.

L'organisation se réserve le droit d'installer des ravitaillements le long des parcours en fonction de l'évolution des règles sanitaires.

### **Article 6 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT:**

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés aux différentes postes de contrôle et zones de ravitaillement.

### **Article 7 - DROIT A L'IMAGE:**

Le concurrent donne à l'organisateur tout pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'évènement dans le cadre de la promotion.

### **Article 8 - ANNULATION DE LA COURSE:**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler toute partie de la manifestation s'ils jugent que les conditions ne garantissent pas une sécurité maximale pour l'ensemble des coureurs.

En cas d'annulation du fait des contraintes sanitaires, ou sur requête de l'autorité administrative, ou en cas d'impossibilité de maintenir la course, 80% à 100% du montant d'inscription sera remboursé en fonction des frais engagés par les organisateurs et en dehors des frais liés à l'inscription sur internet.

### **Article 9 - MESURES COVID 19:**

Les mesures seront celles en vigueur le jour de la course.

### **Article 10 - ACCEPTATION DU REGLEMENT:**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.